

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de MOYAUX

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt neuf septembre**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **MOYAUX**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. BENOIT CHARBONNEAU**.

Étaient présents : M. BENOIT CHARBONNEAU, Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS, M. ALAIN LEBEY, Mme BRIGITTE CROMBEZ, Mme LILIANE MUTRELLE, Mme JACQUELINE DELILLE, M. PHILIPPE DURAND, Mme SOIZICK LECOUTURIER, M. MICHEL ROBERGE, M. EMMANUEL LEPROUX, Mme PEGGY MALBRANCHE, M. SEBASTIEN FOUQUES.

Étaient absents excusés : -Mme HELENE NEUVILLE, M. PATRICK CORBLIN, M. ALAIN LECAT

Étaient absents non excusés : .

Procurations : Mme HELENE NEUVILLE en faveur de Mme MARIE-LAURE GAUDIN THOMAS, M. PATRICK CORBLIN en faveur de Mme BRIGITTE CROMBEZ, M. ALAIN LECAT en faveur de M. ALAIN LEBEY.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 12

Secrétaire : Mme BRIGITTE CROMBEZ.

Ordre du jour :

- 01 - Subventions des communes pour les travaux de la caserne
- 02 - Subventions aux associations
- 03 - ATTRIBUTION DU MARCHE : VOIRIES 2025

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2025-050 : Subventions des communes pour les travaux de la caserne

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux du Centre de Secours et d'Incendie, la municipalité a sollicité le soutien financier des communes de Oully du Houley, Fumichon et Le Pin. Le Centre d'Incendie et de Secours dessert les trois communes citées. Il est rappelé que le montant initial des travaux est de 349 087,97€ HT. L'ensemble des mairies ont donné une suite favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les subventions de:

- La commune de Fumichon pour un montant de 3240€
- La commune de Oully du Houley pour un montant de 6000€
- La commune de Le Pin pour un montant de 20 000€.

14 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2025-051 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente la nouvelle association Rencontre & Solidarité. Madame Dellile ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la subvention de 1000€.

13 VOTANTS
13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Monsieur Sébastien FOUQUES entre en séance.

DÉLIBÉRATION N°MA-1-2025-052 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ : VOIRIES 2025

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal le programme des travaux de voiries:
Route d'Asnières ; Allée du presbytère ,
et travaux de chaussées (réparation ou bateau): Rue d'Ornano ; Rue de la Ferronière ;
Rue de la Cité du Champ de Foire ; Ecole Primaire.

En date du 25/05/2023, le conseil municipal a adhéré au service commun voirie et à un groupement de commandes de travaux de voirie, réseaux et clôtures par la délibération n°2023-27.

L'étude établie par le service commun voirie de la Communauté d'Agglomération estime les travaux à 73 900€HT.

Une consultation des entreprises a été lancée en date du 11 au 19 septembre 2025 en vue de l'attribution du marché.

4 entreprises ont répondu dans les conditions réglementaires.

Suite à l'ouverture et à l'analyse des offres, opérée suivant les règles fixées dans le règlement de consultation, l'offre de l'entreprise TOFFOLUTTI pour un montant HT de 71 804,20 €HT est classée numéro un.

Ceci énoncé, le Conseil Municipal approuve à 14 voix pour et une abstention le marché pour les travaux de voiries 2025 à l'entreprise TOFFOLUTI pour un montant de 71 804,20€ HT, autorise Monsieur le Maire à signer le marché ; et donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

15 VOTANTS
14 POUR
0 CONTRE
1 ABSTENTION

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 29/09/2025

Signature Maire, M. BENOIT CHARBONNEAU

Signature Mme BRIGITTE CROMBEZ.

